

**MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 14 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 09 avril 2025

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusés : Bruno SAUVIAC – Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

2025.011 – Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 10 octobre 2022 approuvant une convention financière avec le SIVAP pour le financement des travaux conjoints d'assainissement et eaux pluviales rue de la Bourgée Froide et Côte du Mulet. Le montant dû doit être remboursé en 2025. Il propose de recourir à l'emprunt pour la somme de 460 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés et l'offre la plus intéressante est celle proposée par le Crédit Mutuel dont les conditions sont les suivantes :

Montant du prêt 460 000.00 €
Durée 25 ans
Taux fixe 3.40 %
Frais de dossier de 600 € payables à la signature du contrat

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le recours à l'emprunt pour 460 000 €
- D'approuver la proposition du Crédit Mutuel telle que définie ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- Approuve le recours à l'emprunt pour 460 000 €
- Approuve la proposition du Crédit Mutuel telle que définie ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Ghislaine GARNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

